



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AVRIL 2019**

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2019.

Présents : Mrs et Mmes Christian FROMONT, Jean-Yves BOUCHUT, Pascale PIECHON, Jean-Paul THORAL, Christèle CROZIER, Michel JOYAUX, Eric CARRA, Valérie SALIGNAT, Audrey STANIS

Secrétaire : Michel JOYAUX

Absent : Franck GREGOIRE ; Andrée ZUPPETTI

Absent excusé : François ISOREZ donne pouvoir à Christèle CROZIER

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la séance du 25 mars 2019
- Convention avec la COPAMO pour l'accès au SNE dans le cadre de la mise en œuvre du service d'information et d'accueil et la gestion partagée de la demande de logement social
- Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'aménagement des abords de la salle des fêtes
- Compte-rendu des commissions
- Compte-rendu COPAMO
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25 MARS 2019

Jean-Yves BOUCHUT signale que l'ordre du jour indiqué sur le procès-verbal comprend deux fois l'approbation du compte de gestion du budget assainissement collectif mais pas l'approbation du compte de gestion de l'assainissement non collectif.

Le compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LA COPAMO RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE D'INFORMATION ET D'ACCUEIL ET DE LA GESTION PARTAGEE DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

La loi ALUR de mars 2014 vient modifier en profondeur la gestion de la demande de logement social en instaurant notamment la simplification des démarches pour plus de lisibilité, d'efficacité et de transparence dans le processus d'attribution et l'instauration d'un droit à l'information du public.

Cette loi prévoit la mise en place de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des Demandeurs (PPGDID) piloté par les établissements publics de coopération intercommunale. Le PPGDID a pour objet de définir à l'échelon de l'intercommunalité les orientations destinées à assurer la gestion partagée des démarches de logement social et à satisfaire le droit à l'information, en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales. Ce plan est établi pour une durée de 6 ans.



Sur la COPAMO, le lancement de la démarche a été validé par une délibération communautaire du 15 décembre 2015. Depuis cette date, un travail de diagnostic territorial et de co-construction du plan a été mené avec les 11 communes, les services de l'Etat et du département, les bailleurs sociaux et les acteurs du logement intervenant sur le territoire (ADMIL, Action logement...).

Ce travail partagé, validé dans le cadre de la CILS (Conférence Intercommunale du Logement Social) du 7 juillet 2018 par l'ensemble des communes, la Préfecture, puis le conseil communautaire de la COPAMO le 05/03/2019, a permis d'aboutir à la rédaction d'un PPGDID qui se construit autour de trois objectifs :

1. Un service d'information du demandeur organisé en deux niveaux :
 - a. Les mairies assurent des missions d'accueil, d'information de premier niveau et d'orientation des demandeurs.
 - b. La MSAP vient enrichir ce premier niveau de service. En tant que lieu d'accueil central, elle assure l'enregistrement et les modifications des demandes ainsi que des entretiens conseil.
2. Une gestion partagée via le Système National d'Enregistrement :
 - a. La MSAP, guichet d'enregistrement, accède au SNE pour enregistrer les demandes, les modifier, les renouveler ou les consulter
 - b. Les communes accéderont au SNE, en mode consultatif, afin qu'elles aient une visibilité sur l'ensemble des demandes en cours sur leur territoire
3. Le traitement de la demande des ménages en difficulté
Un travail partenarial se met en place pour améliorer l'identification et la proposition de solutions pour les ménages en difficulté.

Pour organiser la mise en œuvre du service d'information du demandeur et la gestion partagée sur notre territoire, des conventions doivent être signées entre la COPAMO et les communes membres. Ces conventions permettront aux communes d'accéder au dispositif informatique de gestion partagée des demandes de logement social du Système National d'Enregistrement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention concernant la mise en œuvre du service d'information et d'accueil et la gestion partagée de la demande de logement social ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la validation et la bonne exécution de ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement et de sécurisation des abords de la salle des fêtes et de la Maison des Alanqués. Ces deux établissements recevant du public sont desservis par un parking dont l'accès se fait par un carrefour à la visibilité réduite débouchant sur la voie départementale RD115.

Le projet vise à :

- Réaménager les abords de ces deux salles afin d'améliorer la visibilité
- Créer de l'espace de stationnement supplémentaire et améliorer l'emplacement destiné aux personnes à mobilité réduite
- Intégrer cet espace dans les ambitions paysagères et d'amélioration du cadre de vie portées par la commune au fil des différentes phases d'aménagement du centre-bourg.



Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental du Rhône selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Etudes et Travaux	115 000 €	Département	46 000 €
		Amendes de police	5 940 €
		Autofinancement	63 060 €
Total	115 000 €	Total	115 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

APPROUVE le plan de financement ;

SOLLICITE une subvention au Conseil Départemental d'un montant de 46 000 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter cette subvention et à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération ;

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2019.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS – QUESTIONS DIVERSES

Relais d'assistantes maternelles

Pascale PIECHON expose qu'elle a participé à une réunion lors de laquelle les différentes activités des assistantes maternelles ont été présentées (aide au montage de dossiers pour les assistantes maternelles, aide aux familles pour trouver une assistante maternelle...).

Conseil municipal d'enfants

Pascale PIECHON expose que le marché du conseil municipal d'enfants aura lieu le 19 mai 2019. Les dons manquent encore.

Association histoires de femmes en Pays Mornantais

Pascale PIECHON expose qu'une manifestation « bien dans son assiette, bien dans son corps » aura lieu le 18 mai à Rontalon.

Festival de théâtre

Le festival de théâtre du 21 au 23 juin 2019 est en préparation.

Espaces verts et Voirie

- Valérie SALIGNAT expose que la commune a reçu les labels « zéro phyto » et « terre saine » le 26 mars 2019.
- La commune a participé au forum des jobs d'été organisé par la COPAMO et a pu trouver un renfort pour les services techniques de mi-mai à fin juillet.
- Le programme du point à temps a été établi. Les dates de passage ne sont pas encore connues.
- Les travaux de raccordement Montée des Grandes Bruyères ont laissé des tranchées à reprendre.
- Le 4x4 est actuellement immobilisé car le volant moteur doit être changé.

Bâtiments

- Le vent des 24 et 25 avril 2019 a provoqué des dégâts sur la commune (arbres arrachés, poteaux tombés...).



- Une rencontre a eu lieu avec les personnes proposant un questionnaire sur l'extinction nocturne de l'éclairage public. Le questionnaire doit être modifié et soumis au conseil municipal avant sa distribution dans le Petit Alanqué.
- Un appel à don pour la restauration de l'église sera publié dans le Petit Alanqué. Le texte est en cours de rédaction.
- Jean-Yves BOUCHUT présente les chiffres de la production électrique des panneaux photovoltaïques installés sur les toitures de la salle des fêtes et du local voirie de Fondrieu.

PCS et DICRIM

Michel JOYAUX expose que le Plan communal de sauvegarde (PCS) et le document information communal sur les risques majeurs (DICRIM) sont finalisés. Ils ont été transmis en Préfecture et les Rontalonnais recevront le DICRIM.

Fleurissement

La commission fleurissement remercie Eric CARRA pour son aide dans la réalisation d'une jachère fleurie à l'angle du chemin des Chareilles et de la Route de la Croix Blanche.

Communication

Le Département remet à jour la plaquette de présentation des sentiers pédestres.

Commémoration du 8 mai 1945

Rassemblement sur la place de l'église à 18h30 pour se diriger vers le Monuments aux Morts.

Café de la Place

Le futur gérant établi actuellement des devis pour les travaux. Le projet de contrat est en cours d'élaboration.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22h07.